

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A78406

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1283

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEKKARI Med Karim

Date de naissance : 18 Nov 81

Adresse : 86 Rue Jbel Azarhi Fz CIL Square

Tél. : 066.163.03.88

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/08/2023

Nom et prénom du malade : BEKKARI

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances

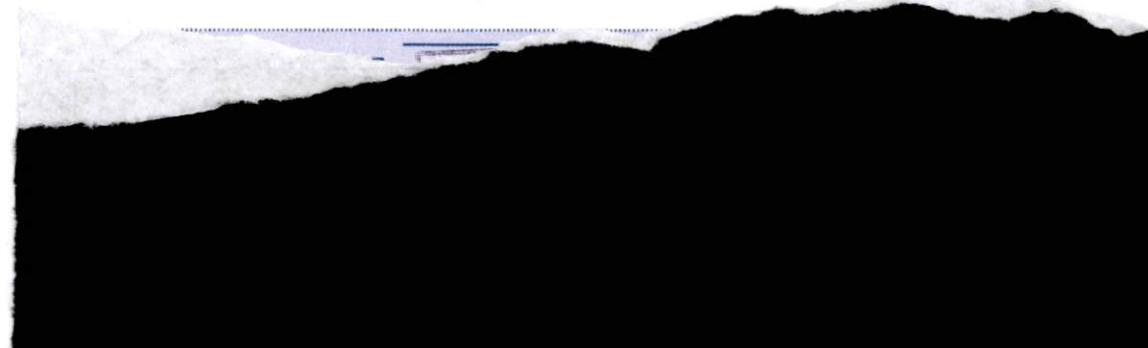
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14/10/2023



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/09/23			500,00	INP : [REDACTED] PHARMACIE D'ULMES CASA Ang. de la Casablanca S.A.R.L. Date 26/09/23 Montant de la Facture 206,40 DH PHARMACIE - Casablanca BERRADA TAIFI Halima Bd Zerkouni 73 Casablanca Tél. 05 22 77 73 44
				<i>PHARMA LASRY TATI</i> générale dentaire, 4 <sup>e</sup> Etage Ain Taoujoute, Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'ULMES CASA BERRADA TAIFI Halima Bd Zerkouni 73 Casablanca Tél. 05 22 77 73 44	26/09/23	206,40 DH 82,40

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

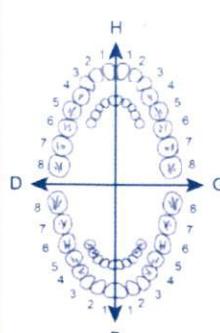
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prie de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> [REDACTED]
				<b>MONTANTS DES SOINS</b> [REDACTED]
				<b>DEBUT D'EXECUTION</b> [REDACTED]
				<b>FIN D'EXECUTION</b> [REDACTED]
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> [REDACTED]
				<b>MONTANTS DES SOINS</b> [REDACTED]
				<b>DATE DU DEVIS</b> [REDACTED]
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b> [REDACTED]

**ODF PROTHESES DENTAIRES**

H	25533412 00000000	21433552 00000000
D	00000000 35533411	00000000 11433553
G		
B		

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Professeur Fatine LASRY

Professeur en Pédiatrie  
Spécialiste des Maladies de Nouveau-né  
Nourrisson et de l'enfant  
Néphrologie pédiatrique



# الدكتورة فاتن العسري

أستاذة في طب الأطفال  
اختصاصية أمراض الأطفال والرضع

Casablanca, le : .....  
26.08.2023

**ANTIBIO SYNALAR**

19,40

**Enfant BEKKARI Lina**

186,90

Age : 9 ans 2 mois

Poids : 23,20 Kg

1- HAVRIX pédiatrique

1 dose



2- AURIDOL

1 goutte 3 fois par j pdt 5



3- ANTIBIOSYNALAR

1 goutte 3 fois par j pdt 1 semaine

PHARMACIE OULMÈS CASA  
S.A.R.L.A.U  
Angle Bd Ghandi et Yacoub  
El Mansour - Casablanca  
Tel: 0522 3648 06

19,40

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 186,90 DH  
ID: 648846  
6 118001 140619

**PPC 63 DHS**



4 - UV Jor 100000

1 dose

1950



Pr. LASRY Fatine  
Pédiatrie Générale - Néphrologie  
6, Avenue Ain Taoujitate, 4<sup>e</sup> Etage  
Appart. 6 - Bourgogne - Casablanca

2081 40

PHARMACIE DE BOURGOGNE  
BERRADA TAZI Halima  
241, Bd Zerkouni, Casablanca  
Tél.: 05 22 27 73 44



Phaphar  
Bd Alkimiia N° 6, Ql.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
UVEDOSE 100 000 UI/ml

SOL BUV

P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030

INPE 091034728 / Patente 35691322 / CNSS 4259306 / IF 15218001 / ICE 001918488000085

6, Bd. Ain Taoujitate - 4<sup>ème</sup> étage - Bourgogne - Casablanca

Tél.: 0522 20 20 93 - GSM : 0661 45 35 35 - E-mail : lasryfatile@hotmail.com

Site web : www.lasry-fatile.com